

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-667 décrétant un emprunt et une dépense de 2 934 800 \$ pour la réalisation de travaux aux bâtiments municipaux.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 mars 2021 et celle de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2021.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 7 juillet 2021

Me Chantal Doucet
Greffière